

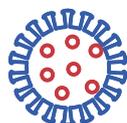
Karl Olive

Maire de Poissy

Vice-président du Conseil départemental des Yvelines

2^e Vice-président de la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise

11 mars / 2020



CORONAVIRUS COVID-19

Des tablettes numériques pour les élèves de l'école élémentaire Les Sablons



Yvelines
Le Département

Dans le cadre d'un partenariat entre la ville de Poissy, le département des Yvelines et le syndicat Yvelines Numériques, dès jeudi soir, des tablettes vont être mises à disposition des élèves de l'école élémentaire Les Sablons.

Dimanche 8 mars, un cas d'infection au coronavirus a été diagnostiqué chez une enseignante intervenant au sein de l'établissement pisciacais et auprès de plusieurs classes. Le Préfet des Yvelines, en accord avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le maire de Poissy ont donc décidé de fermer l'école élémentaire pour une durée de 14 jours (du 9 au 22 mars). Une décision prise à titre de précaution afin de limiter les situations de contact qui favorisent la circulation du virus.

LES TABLETTES REMISES À PARTIR DE CE JEUDI 12 MARS

Afin de permettre aux élèves de poursuivre leur scolarité le mieux possible depuis leur domicile, la ville de Poissy, en lien avec le Département et le syndicat Yvelines Numériques, va mettre à disposition des jeunes Pisciacais, à partir de ce jeudi 12 mars, des tablettes numériques. Ce prêt s'adresse en priorité aux écoliers qui ne disposeraient pas d'ores et déjà du matériel adéquat. « **La mise à disposition de ces tablettes va permettre à tous les enfants concernés par la fermeture préventive de l'école de continuer à faire leur devoir chez eux, en toute équité**, confirme le maire Karl Olive. **Je salue le travail de partenariat entre le Département, l'Inspection d'académie, l'ARS et les services de la Ville, mobilisés 24h sur 24 pour freiner la propagation du coronavirus et permettre à tous les jeunes Pisciacais de poursuivre leur scolarité dans ce contexte singulier** ».

Les tablettes seront disponibles pour les parents d'élèves, munis d'une carte d'identité, à partir de ce jeudi 12 mars, de 15h30 à 19h dans le préau l'école élémentaire Les Sablons. Tout mandataire doit être muni d'un courrier de la famille et d'une pièce d'identité. Les tablettes devront être retournées à l'école le mardi 24 mars entre 16h30 et 19h.

ÉLECTIONS MUNICIPALES DES 15 ET 22 MARS 2020

Les bureaux de vote de la RPA délocalisés au collège Jean-Jaurès

Suite aux recommandations du ministère de la Santé d'éviter les entrées et sorties dans les établissements hébergeant des personnes âgées, les bureaux de vote n°3 et n°4 de la RPA sont délocalisés au collège Jean-Jaurès (28, rue de la Libération).